

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
16 janvier 2012 à 20h30

Le seize janvier deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjointes. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Cyrille AMBERT (procuration à Jean-Jacques LARDEUX), Maxime MONNIER (procuration à François MORIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Valérie DEROUIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2011
2. Décisions du maire
3. Rapport d'activités de la Communauté de communes
4. Mise en place de la Charte de la Charte de l'action sociale du Comité National d'action sociale
5. Plan de financement des aménagements de déplacement doux
6. Décision modificative
7. Droit de préemption urbain
8. Questions diverses

Arrivée de Luc GESBERT lors du point n° 1 « Approbation du compte rendu du 12 décembre 2011.

1) Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2011

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 12 décembre 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du Maire

Le point est annulé.

3) Rapport d'activité de la Communauté de communes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRARDOT, Président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, pour exposer le rapport d'activité de la Communauté de Communes.

Monsieur GIRARDOT rappelle que l'année 2011 a été l'année de la réforme des collectivités territoriales. La réforme n'a pas forcément abouti sur l'ensemble du département. En effet, la communauté de communes du massif de Perseigne a obtenu une dérogation à la loi et a pu être maintenue malgré son faible nombre d'habitants. Les communautés de communes du Nord du département ne se sont pas totalement associées à la réforme.

La communauté de communes du Val de Sarthe est impactée par la réforme en intégrant les communes de Guécélard et de Mézeray. Il reste en suspens la question de l'intégration de la commune de Malicorne sur Sarthe, qui hésite avec la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. La communauté de communes atteindra à terme les 25 000habitants.

François MORIN s'interroge sur la date effective de ces intégrations. Monsieur GIRARDOT explique qu'une rencontre entre la communauté de communes et les communes aura lieu, afin de fixer un échéancier.

L'intégration de la commune Mézeray est la plus problématique. En effet, la dissolution de la communauté de communes de Malicorne doit être soldée. Les biens communautaires doivent revenir à la commune, avant de peut-être être réintégrés à la communauté de communes. Les intégrations se feront sur le modèle de l'intégration de la commune de Spay. Un cabinet d'études sera mandaté pour calculer le transfert des charges, l'évolution de la fiscalité... afin qu'aucune des collectivités ne se sentent lésées. De plus, certains services ne sont pas existants sur la commune de Mézeray, la communauté de communes devra donc prendre en charge la mise en place de ces services.

Concernant les déchets ménagers, une baisse de 37 % de déchets a été constatée depuis 3 ans, et les recettes de tri ont été importantes. De plus, le renouvellement de la délégation de service publique a été avantageux. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères baissera de 5 % pour 2012.

En 2007-2008, 230 kg de déchets ménagers étaient rejetés par habitant et par an ; en 2011, ce chiffre a baissé à 144.6 kg. Ces chiffres sont en dessous de la moyenne départementale et de la moyenne nationale. 30 % de la population de la Communauté de communes est équipée de composteurs individuels. Etival est très bien placé.

Le système de puce sur les bacs n'a pas été retenu. En effet, le gain n'aurait pas été assez important par rapport au coût. Toutefois, il est probable que l'évolution de la réglementation impose la mise en place de ce système.

Les tonnages à la déchetterie et sur les points d'apport volontaire sont en augmentation.

La commune de Voivres va également expérimenter un composteur collectif. Cette expérimentation pourra être généralisée par la suite, notamment sur les établissements scolaires.

Monsieur GIRARDOT rappelle la construction de quatre bâtiments à Roëzé, qui a permis l'installation de trois entreprises. Un bâtiment est encore disponible. Il expose également le projet d'installation d'une zone tertiaire sur la commune de Spay. Ce projet pourrait prendre la forme d'une pépinière d'entreprises. La mise en place d'espaces communs aux futures entreprises permettrait de diminuer le coût au mètre carré des bureaux.

Le Moulin de Fillé attire de nombreux touristes.

Le site de la Guinguette fonctionne bien. Il faut encore deux ou trois ans pour la rentabiliser. Mais l'activité de canoë kayak a été arrêtée sur le site.

François MORIN demande un retour sur le Pic Nic Show. La communauté de communes a réussi à négocier avec l'association Tous Ces Chaps pour la mise en place d'une convention sur trois ans. Cette manifestation est une véritable réussite.

Le service voirie a changé de responsable. Monsieur Déchenay a intégré le service au 1^{er} janvier 2012. La compétence fonctionne bien. Sa mise en place a servi de levier pour les gros chantiers en attente depuis plusieurs années.

La compétence sociale n'a pas connu d'évolution. Une démarche d'analyse des besoins sociaux a été mise en place avec l'appui de Mairie Conseil. Le rapport sera rendu le 31 janvier 2012, à Voivres. Cette démarche servira de base pour la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Stéphanie COULEE participe à cette démarche.

Le service public d'assainissement non collectif est géré par la communauté de communes en régie. Un technicien a été recruté pour élaborer de vrais diagnostics. Il rend aux personnes concernées une étude détaillée, facturée 90 €. Les personnes ont quatre ans à partir du contrôle pour se mettre aux normes. Cette démarche est bien accueillie par la population.

L'assainissement collectif n'est pas toujours possible à la vue du coût, et de l'habit diffus.

L'accès à la plate-forme des déchets verts de Saint Georges du Bois est l'aboutissement d'un long travail.

La compétence Habitat est en progression pour 2012. 800 000€ seront inscrits au budget 2012 de la communauté de communes, pour 46 logements. La commune d'Étival est concernée pour le projet du Champs de la Croix. La communauté de communes participe à la construction de logements sociaux en viabilisant les terrains. Le bailleur social récupère les terrains pour 1€ symbolique.

4) Mise en place de la charte de l'action sociale par le Comité National d'Action Sociale

Par la loi du 19 février 2007, les employeurs publics locaux ont l'obligation de mettre en place une politique d'action sociale à destination de leur personnel.

La commune d'Etival adhère au Comité National d'action Sociale depuis 2001. Ce comité propose des aides sociales diverses pour les agents communaux, notamment pour l'organisation des vacances... En 2011, la commune a contribué au CNAS pour 4 584.47 €.

L'assemblée générale du CNAS a adopté les 9 et 10 juin 2011 une charte de l'action sociale, qui est soumise aux collectivités adhérentes.

La charte définit les rôles et missions des différents intervenants au CNAS.

Un délégué élu et un délégué agent doivent être nommés. Pour la commune, Madame Crochard Géraldine est le délégué élu et Madame Brossard Danielle est le délégué agent. Ils ont tous les deux pour rôle de participer aux instances du CNAS, de relayer les informations entre la commune et le CNAS, de promouvoir le CNAS. Le délégué élu doit être en mesure de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'autorité territoriale. Le délégué agent assure une fonction d'interface avec les agents.

Le CNAS met à disposition des délégués des moyens pour mener à bien leurs missions, notamment en proposant des formations, des rencontres annuelles.

De plus, un correspondant doit être désigné. Il est le représentant opérationnel du CNAS au sein de la commune. Le CNAS autorise la nomination du délégué agent comme correspondant ; ce qui est le cas.

Le correspondant assure la diffusion des documents qui sont transmis par le CNAS, conseille ses collègues sur l'obtention des prestations...Le CNAS propose une formation initiale et une formation continue au correspondant.

Les élus souhaitent que les prestations proposées par le CNAS soient mieux connues des agents.

5) Plan de financement des aménagements déplacements doux

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2011, un plan de financement des aménagements déplacements doux avait été adopté pour les projets de passerelle Concordia, la signalétique de la zone 20 et les abris à vélo. Concernant les abris à vélo, un devis supérieur au montant prévu a été adressé à la commune. Il convient de modifier le plan de financement.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation des aménagements de déplacements doux en fonction des montants estimatifs des différents points de l'opération :

Origine des financements	Taux	Montant HT
LEADER	55%	7 883.15 €
Commune	45%	6 449.85€
TOTAL	100%	14 333 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6) Décision modificative

Les crédits ouverts à l'article 2151 « Réseaux de voirie » ont été surestimés, il convient de les diminuer. En contrepartie, des frais d'études et des immobilisations ont été engagés sur l'exercice 2011, il convient d'augmenter les crédits sur les articles correspondants pour mandater les factures en restes à réaliser.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 2151

Réseaux de voirie - 7 152.25 €

Art. 202

Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 3 585.55 €

Art. 2031

Frais d'études + 107.15 €

Art.2152

Installations de voirie + 2 195.50 €

Art. 2184

Autres immobilisations corporelles, Mobilier + 1 264.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

7) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- a. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale 391 m², situés 15 rue Alphonse Allain.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à la préemption de ce bien.

8) Questions diverses

Damien SURGET aura un rendez-vous avec le nouveau responsable du service voirie de la communauté de communes.

Valérie DEROUIN explique que le projet ski a été abandonné pour 2012, pour des raisons financières. Le projet laisserait à charge 8 000€ pour la commune. De nombreux enfants étaient intéressés, mais la commune intéressée par le projet s'est désistée. Les familles seront prévenues individuellement.

Le projet est reporté pour 2013. Une collectivité partenaire sera recherchée.

Jean-Pierre CONTANT fait part des travaux d'assainissement qui ont commencés sur la RD 309. Ces travaux vont permettre de raccorder 5 maisons et le déplacement d'une pompe de relevage.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que la collecte des sapins a été un vrai succès cette année.

Une rencontre avec la doyenne d'Étival, Lucienne est prévu le lundi 23 janvier à 19h.

Jean-Jacques LARDEUX propose de planter un arbre pour chaque nouveau né de la commune. Bruno CORBIN estime que ce projet va coûter cher et prendre trop de place. En effet, il faudrait planter une vingtaine d'arbres par an. Il est proposé de planter un arbre par an ou par saison. Emmanuel FRANCO propose d'étudier la question en réunion d'adjoints.

Marie-Paule QUEANT demande les dates des élections. Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai ; les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin.

Luc GESBERT approuve l'envoi d'un courrier à Madame Catherine COUPE pour la féliciter de son classement au cross Ouest France. L'ensemble des participants Etivalois sera félicité via Etival.com.

Bruno CORBIN explique que les égouts de la salle polyvalente étaient bouchés. Véolia est passé dans la journée.

Bruno CORIN fait part de l'élagage des arbres de chemins piétons de la semaine passée. Les agents du service technique vont débiter les branches. Le bois sera stocké aux ateliers pour être vendu.

Bruno CORBIN propose de remplacer Valérie DEROUIN à la commission Habitat de la communauté de communes. Les élus donnent leur accord à ce remplacement.

Maxime MONNIER demande à ce qu'une entreprise intervienne pour réparer une fuite aux toilettes de l'école maternelle.

Emmanuel FRANCO expose que l'Inspection Académique a proposé le regroupement des écoles maternelle et primaire. Les conseils d'écoles doivent arrêter leur position sur cette question, lors de la réunion du 3 février 2012. Il est proposé que les conseillers municipaux membres du conseil d'école votent contre cette proposition de regroupement. En effet, ce regroupement impliquerait deux fermetures de classe au lieu d'une seule. Pour information, les parents d'élèves se sont déjà prononcés sur le sujet, en émettant un avis négatif.

Cette question sera soumise au vote du conseil municipal, après le vote des conseils d'écoles.

La prochaine réunion est prévue pour le 23 mars 2012.

La séance est levée à 22 heures 10.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 janvier 2012 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			